



Rythmes Scolaires : Les Témoignages Des Unions



Les DDEN constatent que les politiques passent et...les enfants restent !

Nous poursuivons notre fonction dont un des objectifs est de préserver l'espace de l'école de la République des clivages qui traversent la sphère publique. Vos témoignages en attestent...

Dans le **Val de Marne** pour St Maur, la municipalité s'engage à ne pas modifier les activités périscolaires. Après des années et des années de débat, pour la deuxième fois, on revient autoritairement mais cette fois ci avec des précautions de langage, à la semaine de quatre jours. Dans l'intérêt de certains parents. Les rythmes, l'organisation de l'année dans l'intérêt des enfants, de l'élève au centre «, balayés. Place à la plus mauvaise solution, la semaine de huit demi-journées sur quatre jours. Nous sommes les seuls en Europe.

Quelle place tenir pour les DDEN et comment la tenir en étant aussi ultra minoritaire ?

Créteil : Un constat, fait en février-mars lors de la réunion partenaires-familles du PEDT montre un temps de présence important et une fatigue constatée -sans méthode d'évaluation-, amène à travailler l'axe prévention santé et engage la réflexion sur la thématique du sommeil des enfants en lien avec le contrat local de santé de la ville. (15% des enfants passent au moins 10 heures à l'école et 34% au moins 7h30. Mais l'évaluation à mi-parcours a aussi démontré une constante progression de la fréquentation des différents temps périscolaires.

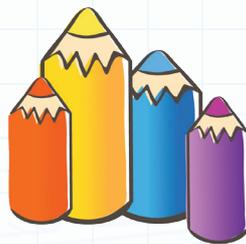
Les 14 villes du Val-de-Marne sur 47 qui avaient prévu la semaine dernière de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre sont Ablon-sur-Seine, Joinville-le-Pont, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-

Yerres, Saint-Maur-des-Fossés, Santeny, Thiais et Villecresnes.

Certaines communes, à l'instar de Champigny-sur-Marne, pourraient envisager un changement à partir de la rentrée de janvier 2018. A Maisons-Alfort la mairie organisera une consultation à destination des familles et des enseignants lors du premier trimestre de la prochaine rentrée scolaire en ce qui concerne les rythmes scolaires. Limeil-Brévannes : seule la DDEN était contre, Bonneuil-sur-Marne : en mars, pérennisation du PEDT, en juin indication d'un referendum organisé en septembre : changement au 1er janvier ou en septembre 2018.

En **Corrèze** dans le secteur de Lubersac la majorité des écoles : maintien 4.5 jours et **les Mairies souhaitent apporter une amélioration du temps périscolaire.**

Les rapports scientifiques, chronobiologistes, balayés, oubliés...En revanche les TAP ont été un des principaux critères sur le choix : TAP réussi, même payant pour les familles, les écoles poursuivent le rythme des 4.5 jours.



Dans la circonscription de Paimpol dans les **Côtes d'Armor**, le jugement des parents porte uniquement sur les TAP, ils ne dissocient pas les TAP et le changement réel du rythme scolaire. Pour preuve, le sondage réalisé dans l'école de Tréguier : 180 familles, 155 réponses, 97 pour le retour à la semaine de 4j !!

Les TAP sont payants : 10 € à 20 € (année) mais les activités sont intéressantes. Reconnaissance par contre des bénéfices pour

certaines familles, mais là encore, difficile d'en tirer une généralité car dans une autre école (Penvenan) l'approche est différente: TAP payant également (suivant quotient familial!) mais les familles qui ne profitent pas de ces TAP sont celles qui en auraient le plus besoin !

Pour conclure, il a surtout été question des TAP et non du changement des rythmes SCOLAIRES !!!

Dans les **Deux Sèvres**, la décision se fera après concertation des parties concernées. (Raison invoquée dans l'immédiat : on ne peut pas changer systématiquement au gré des changements de gouvernement, même si une fois encore le bien fondé est discutable. Que ferons-nous des personnes recrutées pour les temps périscolaires ?

Inquiétude et interrogation des enseignants : aujourd'hui les rythmes scolaires sont imposés par l'Education Nationale. A la prochaine rentrée, ce sont les municipalités qui vont décider. Les enseignants réticents au système actuel ne seront donc pas obligés de suivre une décision d'une municipalité avec laquelle ils n'ont aucun lien hiérarchique ! Quid alors !

La Délégation des DDEN de Bressuire nous communique qu'au dernier conseil d'école du RPI de Chambrotet-Noirlieu et de St Porchaire les familles ont été très attentives aux réponses de la municipalité. Pour l'instant les rythmes ne changent pas pour l'année 2017-2018. Ils sont revus pour l'année 2018. Par contre la municipalité ne prendra pas en charge le coût des TAP et ils seront payants auprès des familles.

Les TAP seront probablement payants également à Terves mais la municipalité maintient les 4.5 jours.

A Chambrotet-Noirlieu les enseignants sont favorables à la semaine des 4 jours et demi,

par contre sur St Porchaire les avis sont partagés entre les enseignants.

A Noirterre pas de changement à la rentrée prochaine à priori. Alignement sur ce qui se fera sur Bressuire ou même au niveau de l'agglomération.

A Faye l'Abbesse changement prévu à la rentrée 2018. L'aspect financier prime sur les enfants pour la municipalité. Les TAP sont pourtant assurés par l'ATSEM qui donne satisfaction à tout le monde !

A Montigny pas de changement non plus à la rentrée. Les parents semblent inquiets sur les conséquences possibles sur le bien être des enfants. La municipalité est à priori très à l'écoute.

A Chiché, le 1^{er} adjoint a répété: il faut que ce soit pour le bien des enfants et non des adultes; Actuellement les TAP sont payants (1€/ séance); sur la commune public/ privé 150 élèves sur 200 y participent. La municipalité de Bressuire est en réflexion sur le sujet et une majorité des élus pourrait pencher pour le retour aux 4 jours.

La question se pose de revenir à 4 jours pour **Bordeaux** et d'autres communes girondines - Pessac, Mérignac, Saint-Médard ou Gradignan - s'interrogent également à faire ou non machine arrière sur cette réforme. Mais elles ne l'envisagent pas avant la rentrée 2018/2019. Plusieurs villes de la métropole bordelaise, comme la commune du Bouscat, souhaitent mettre fin à la réforme des rythmes scolaires, leur choix est motivé

par le coût du financement des TAP et la fin des aides de l'Etat annoncées en 2019. La ville de Pessac qui accueille 6000 élèves, n'envisage pas une refonte du fonctionnement pour la rentrée mais une évolution.

L'Union de la Gironde a constaté que « le décret permet les modifications dès cette année mais ne donne aucun délai autant aux avis donnés par les conseils d'école ou les maires » de plus il est à noter qu'aucun courrier ne s'adresse aux enseignants, le DASEN s'adressant préférentiellement aux maires.

En **Aveyron** environ 50 % des écoles publiques du département devraient revenir à une organisation sur 4 journées. Les projets qui ont été instruits faisaient apparaître un consensus global. La cohérence sur un territoire a été également recherchée (les écoles d'une même commune par exemple). Enfin, il y aura bien un CDEN à la rentrée qui évoquera le sujet. Les parents vont devoir réorganiser la journée du mercredi avec leurs employeurs, trouver également une solution pour leurs enfants. Une mesure fâcheuse tout autant les maires : la suppression de la taxe d'habitation, ils espèrent que la distribution des compétences sera elle aussi redistribuée.

Dans **l'Hérault**, une commission de suivi, composée de représentants de parents d'élèves, du personnel et d'enseignants, présentera ses conclusions début 2018, en vue de l'application de ces nouveaux rythmes scolaires à toutes les écoles en septembre 2018.

Dans le cadre des 4,5 jours, 44 communes sur 253 ont l'autorisation de déroger en regroupant les activités périscolaires un après midi (le mardi et le jeudi en règle générale) et 24 communes sont autorisées à modifier l'horaire de la journée.

Ont demandé une dérogation qui devrait aboutir pour passer à 4 jours 216 écoles sur 625 repassent à la semaine de

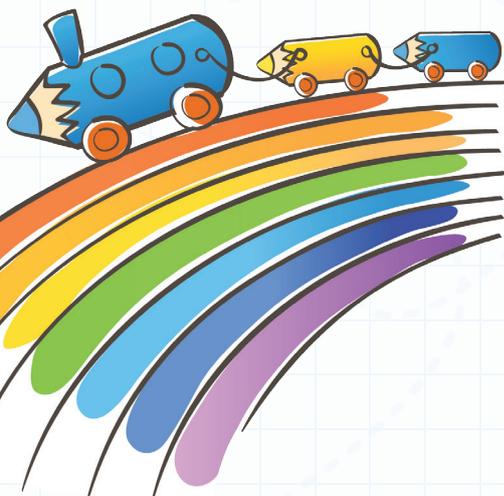
4 jours dès septembre, soit 34,8% soit 122 communes sur 253 ce qui représente : 48,2% des communes, Agde et Sète incluses.

Seule une demande a été refusée par l'IEN. Toutes les autres sont instruites ou en cours de vérifications (suite aux anomalies de procédures ou problèmes de transport ou de désaccord de maires dans des RPI). Dans 4 communes divergence d'avis entre CE et mairies d'où refus de dérogation. Dans les communautés de communes gérants les centres de loisirs, tout est loin d'être résolu si les écoles n'ont pas le même rythme, les centres de loisirs ne fonctionnant pas le mercredi matin.

A Montpellier 6 écoles vont fonctionner sur 4 jours (même si cela s'est fait sans consultation réelle des parents avec accord en sous main de l'IEN, d'ailleurs 2 de plus étaient pressenties mais les parents ont bloqué la demande). La mise en place doit faire l'objet d'un accompagnement « scientifique » Un protocole d'accompagnement pour suivre un passage à 4 jours selon 2 modèles d'OTS a été signé par l'ESPE et l'IRDEF institut statistique.

Dans le cadre des 4,5 jours, 44 communes sur 253 ont l'autorisation de déroger en regroupant les activités périscolaires un après midi (le mardi et le jeudi en règle générale) et 24 communes sont autorisées à modifier l'horaire de la journée.

A Boujan-sur-Libron le droit de vote du DDEN remise en cause. Par contre des personnels ont participé au scrutin alors qu'ils ne disposent pas du droit de vote (TR rattachés à l'école mais n'exerçant pas sur l'école à la date du conseil). Les décisions ont été prises hâtivement dans certaines communes rurales sans se préoccuper de la capacité d'accueil des enfants la matinée libérée du mercredi matin. Dans certains secteurs les centres de loisirs sont intercommunaux et il n'y a pas accord pour les accueillir le mercredi matin.



En **Lozère** les écoles des communes suivantes souhaitent rester à 4 jours et demi : Banassac – Canilhac, Barre des Cévennes, Bédouès – Cocurès, Bourgs sur Colagne (2 écoles : Chirac et Le Monastier-Pin Moriès), Gorges du Tarn – Causses, Luc, Montrodat, Saint Chély d'Apcher (2 écoles : maternelle et élémentaire). Les écoles de 3 communes seront soumises à arbitrage du fait du désaccord entre la mairie et le Conseil d'école et devraient rester à 4 jours et demi : Chanac (Conseil d'École 4 jours et demi / municipalité 4 jours) Mont Lozère et Goulet (2 écoles : Bagnols les Bains et Le Bleymard avec avis différents / la mairie ne se prononce pas). De plus Langogne qui devait rester à 4 jours et demi est en attente d'une modification de l'avis municipal pour une OTS sur 4 jours : déclaration de M. le maire de Langogne en séance du CDEN. Les 61 écoles des autres communes souhaitent revenir à une organisation sur 4 jours comme celle de Chabrits. Pour l'école de Rimeize une modification est nécessaire car des problèmes de transport impacteraient le respect du temps méridien de une heure trente.

Pour la CDC des Hauts du Perche dans l'**Orne** il n'y aura pas de changement, du moins pour l'année 2017-2018 ; la CDC a financé la formation de plusieurs intervenants pour animer les TAP, et ils ne voient pas comment les employer autrement. Les DDEN de l'Orne soutiennent « mordicus la semaine de 4 jours et demi » à savoir que les écoles de ce département ont été les premières à changer de rythme avec dérogation en 2013. La majorité des communes veulent d'abord évaluer l'apport des 4.5 jours chez les élèves, à part la ville de l'Aigle pour des raisons financières. Le licenciement des animateurs interroge dans ce département ou le taux de chômage est élevé.

Dans la **Nièvre**, une consultation avait été diligentée (le terme est

approprié!...) par le DASEN ainsi que par le maire de Nevers tous deux très volontaristes «pour le retour aux 4 jours»...

Sur 146 communes concernées: -66 n'ont pas formulé de demande de modification (au moins pour cette année: beaucoup de communes se donnent l'année pour faire une évaluation et prendre la décision de manière sereine et concertée);

-80 communes ont demandé le retour au 4 jours.

Le CDEN a émis un avis défavorable sur les propositions du DASEN: POUR (2), Contre (6) et 13 abstentions.

Interrogation également en **Seine et Marne** : En mai dernier dans des réunions municipales pour l'adaptation du Pedt et malgré l'opposition d'enseignants, les édiles tenaient à poursuivre les TAP/NAP: positif! Début juillet revirement de situation et un certain nombre de familles se retrouve bloqué pour l'organisation de la rentrée. Sont aussi constatés des débauchages «violents» d'animateurs et ce, sans protection sociale.

Lyon et **Villeurbanne** ont indiqué dès le mois de juin qu'elles conserveraient les rythmes actuels, le retour à quatre jours étant très compliqué à organiser dans des délais si courts. La question n'est pas définitivement tranchée pour autant. En vue de la rentrée 2018-2019, de nombreuses municipalités du Rhône ont prévu d'organiser l'an prochain des consultations sur les rythmes scolaires auprès des enseignants et parents d'élèves, des communes volontaires pour changer de rythme ont fait passer des délibérations à ce sujet lors des conseils municipaux, organisés en ce début du mois de juillet. Ainsi, à Oullins, Tassin, Mornant, Solaize ainsi que dans quelques petites communes du Rhône (Toussieu, Jons, Orliénas, Saint-Pierre-de-Chandieu), les écoles devraient rester fermées le mercredi à la rentrée.

Concernant les villes de Caluire,

Rillieux la Pape, elles restent sur les rythmes 2016-2017 avec changement envisagé pour 2018-2019.- Ecully et d'autres communes envisageraient le changement pour la rentrée 2017-2018.

La délégation des DDEN de **Vénissieux** regrette « Que d'énergies mobilisées pour rien... et qu'en est-il du bien-être de l'enfant ? La situation actuelle est, de fait, inégalitaire pour les élèves, selon la commune où ils habitent. Nous sommes très réservés quant à la position



à adopter. Ce point fera l'objet d'une réflexion commune lors de notre réunion de rentrée. » 21 groupes scolaires à Vénissieux. La municipalité avait été claire : aucun changement pour la prochaine rentrée scolaire. Une concertation sera mise en place en 2017-2018. Dans l'immédiat, la seule information que nous ayons est que si les fonds du périscolaire sont supprimés, (situation qui s'ajouterait au désengagement de l'Etat, déjà problématique pour les finances de la Ville), il n'y aurait sans doute qu'un seul choix qui s'imposerait, le retour en arrière !

Sur les 17 communes de la délégation du Bois d'Oingt (**NO de Lyon** en zone semi-rurale), au moment des conseils d'école de juin, il a été décidé de reprendre les rythmes scolaires de cette année et de reporter la décision après une réflexion

des différents partenaires: enseignants, parents, DDEN, inspecteurs, conseils municipaux et qu'il serait nécessaire de tirer un bilan (pas uniquement financier).

En général, lors des conseils d'école précédents, il avait été noté que la régularité des horaires de présence des enfants, l'absence de coupure du rythme



du mercredi, la priorité des enseignements de base le matin était très bénéfique pour les enfants; seuls certains parents d'enfants de la maternelle souhaitaient encore la coupure du mercredi bien prônée par les écoles privées locales; la plupart de ces enfants étant de toute façon placés chez des «nounous» dès 7h30 -8h00 ! Pour éviter ces remarques défavorables, quelques écoles ont décalé la rentrée du mercredi en proposant l'horaire 9h-12h, d'autres ont modifié leurs horaires: entrée à 8h45 adaptée aux habitants en général favorisés sur leur disponibilités.

Au 30 juin dans les **Yvelines** (information donnée au CDEN), retour envisagé, dans l'urgence, à la semaine de 4 jours :

- dès la rentrée 2017 : dans 126 communes (444 écoles, 67 926 élèves), soit 52,5 %
- dès la rentrée 2018 : dans 40 communes (147 écoles, 21 624 élèves), soit 16,57 % (10 nouvelles demandes, pas comptabilisées étaient arrivées dans la journée).

Les grandes communes (pressées de quitter ce dispositif) avec campagne dans la presse locale

- Versailles (35 écoles, 6 672 élèves) qui avait tout fait pour ne pas appliquer la réforme ;

- Elancourt (23 écoles, 3 222 élèves) : le maire de Fourgous (qui avait pris la tête d'un collectif de maires anti

réformes) « va mettre le paquet sur le numérique ».

- Plaisir (27 écoles, 3 780 élèves) opposé dès le départ,

- Poissy : reprenant à la gauche le nouveau maire disait « avoir hérité des boules puantes des rythmes

- Rambouillet (15 écoles, 2 240 élèves) avait un peu trainé les pieds (Gérard Larcher alors maire).

- Sartrouville (26 écoles, 5 666 élèves),

- Mantes la Ville (15 écoles, 2 562 élèves),

- les Mureaux (22 écoles, 4 413 élèves)

- Montigny (27 écoles, 3 631 élèves)

- Vélizy, pionnière depuis 1996 (expérience sur les maternelles il y a 18 ans, un échec disent ils), ne reconduira pas.

Enfin Trappes (parmi les toutes premières dès 2013) ville de B. Hamon ne veut rien changer !!!

En zone rurale : de très petites communes (Boinvilliers ou Fontenay : 22 élèves, 1 classe) souvent en RPI (difficulté de recruter, de financer).

Quatre jours pour la **Haute Savoie**: Lundi, mardi, Jeudi, Vendredi, avec la mise en place d'activités par les municipalités le mercredi matin, car il est important de prendre en compte l'organisation des familles sur cette demie journée.

Une différence entre «petites» et «grandes» écoles. Pour les communes avec des écoles de 4 classes et moins, n'ayant pas les moyens humains et financiers pour encadrer les enfants seront prises en considération.

Il a été retenu:

-45 communes 4 jours + activités le mercredi

-25 communes réparties:16 de 4 classes et moins, 8 de 5 classe et plus.

-22 communes refusées demandes incomplètes ou divergentes.

« Une vraie frénésie » dans l'**Oise** pour revenir à la semaine de 4 jours.

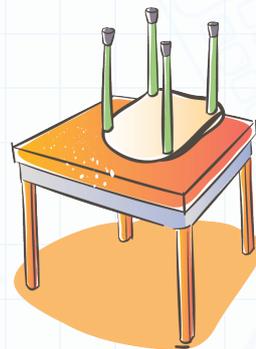
530 communes 352 demandes. 62 ont obtenu un avis favorable,

290 sont en cours d'examen dont 252 d'entre elles sont concernées par l'organisation des transports scolaires.

En **Vendée** on déplore « un gâchis d'énergie ». Sur 269 communes 61 reviennent à 4 jours. Dans ce département où de nombreuses communes comment par un « saint » : « Tout est résumé dans ce mot pour expliquer notre situation » !

Cette Union déplore « cette réforme n'était pas financée. Ce sont les communes qui ont reçu la facture. Les conséquences sont énormes pour les familles avec des activités payantes (NAP) dans certaines collectivités. Nous sommes loin de l'école laïque et gratuite. Résultats, des transferts d'élèves se font par nécessité en direction du privé. Il aurait fallu imposer les rythmes scolaires aux écoles privées. De plus les calendriers des vacances scolaires sont liés aux activités touristiques avec des périodes inégales entre les petites vacances, très loin des objectifs annoncés dans les rythmes scolaires. »

Concernant le département d'**Ille et Vilaine**, à ce jour, 82 communes passeront aux 4 jours dès la prochaine rentrée; ce qui représente 91 écoles sur



429 en Ille et Vilaine, soit 21,2% des écoles. Ces communes sont concentrées pour la plupart dans le nord du département et sont essentiellement des communes rurales.

La question du financement des activités et de la «ressource

humaine» nécessaire est très certainement à l'origine des demandes de dérogation. D'après les premiers éléments d'information dont nous disposons pour l'année 2018, beaucoup de communes maintenant la semaine de 4,5 jours cette année, laissent entendre qu'elles demanderont des dérogations pour l'année 2018, après avoir déjà sondé les parents d'élèves et les équipes enseignantes, et reviendraient alors à la semaine de 4 jours, avec avis du conseil d'école... Cela semble être le cas dans la Délégation de Dinard...

Des communes du **Calvados** (dont les Villes de Bayeux et Ouistreham) ont en effet choisi le retour à la semaine de 4 jours. En effet près des trois quart des familles sont pour ce rythme argumentant la fatigue des enfants durant la semaine des 4.5 jours mais celle-ci a démontré que les élèves étaient plus concentrés le matin. Dans les consultations la majorité est pour les 4.5 jours mais suite au résultat des conseils d'école un quart des écoles passeront à 4 jours soit 116 écoles sur 408.

Dans le **Loiret** les conseils école convoqués dans l'urgence ont soulevé des questions. L'union a précisé que le décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires précise dans son article 17 traitant du conseil d'école que l'ordre du jour de celui-ci doit être adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. Soulignons qu'il n'y a pas de délai quand le conseil d'école est extraordinaire Au CE extraordinaire de Pannes bourg, la directrice a ajouté verbalement à l'ordre du jour : la modification des rythmes, à la demande de l'IEN.

Conseil d'école en séance extraordinaire à l'école de Dampierre-en-Burly, sur 129 familles consultées, 107 réponses soit 85% dont 62,9% pour 4 Jours. Les écoles du Loing resteront à 4.5 jours. Colère et regrets

des élus de Châtillon-Coligny et Dammarie sur Loing. Le maire de Châtillon dénonce par voie de tract, distribué à la sortie de l'école. Tract qui livre nominalement à la vindicte public les membres du conseil d'écoles, dont notre DDEN, qui se sont opposés avec succès au vœu du Maire qui voulait imposer le retour à la semaine de quatre jours. Plainte est déposée. Les gendarmes étaient conviés à cette distribution par crainte de troubles à l'ordre public.



Dans le secteur de Beaune la Rolande le Regroupement Boiscommun- Montbarrois - Montliard a décidé de demander le retour aux 4 jours.

Dans le département des **Pyrénées Atlantiques**, le DASEN a reçu des demandes de la part de municipalités bien avant la publication du décret. Il a été amené à définir une procédure et un calendrier: Le résultat est publié mais la liste n'est pas exhaustive: 22 écoles ont eu satisfaction. 112 communes avaient déposé une demande. Certaines communes poursuivent les TAP le mercredi matin. Le Conseil Régional, comme celui du Loiret, a annoncé ne pouvoir modifier aucun horaire de ramassage scolaire ni modifier les marchés publics. Mais au pays de François Bayrou, qui d'ailleurs est dans la réflexion concernant Pau, il y a eu une mobilisation des recalés qui veulent faire intervenir leurs députés pour faire valoir « le droit à la dérogation »

La FCPE est également ambiguë: «la réforme a été mal conçue, et le financement manquant, cela a conduit à des inégalités territoriales», mais la plupart des parents en zone rurale ne sont pas adhérents....! « Nous avons bien peur que pour la rentrée 2018, la «messe sera dite». »

Les chiffres des **Alpes de Haute-Provence** communiqués par le DASEN sont éclairants !

Enseignants: 95% pour le retour aux 4 jours,
Parents d'élèves: 85% pour le retour aux 4 jours,
Mairies: 85% pour le retour aux 4 jours.

A noter que la ville de Digne reste à 4,5, quelques conseils d'écoles s'étant prononcés pour 4,5, les autres pour 4 jours.

Dans une autre commune, si le Conseil d'école a voté pour les 4 jours, la «Mairie», avec qui les enseignants ont de très mauvaises relations, a décidé 4,5. Les enseignants, les parents d'élèves estiment que c'est là une mesure de rétorsion de la part du maire

Lors de son AG, cette Union a adopté une Résolution qui constate l'échec de la réforme des rythmes scolaires sur plusieurs points (effet et aubaine commerciale des rythmes scolaires pour les écoles privées, territorialisation accrue des activités par le biais des PEDT entre autres)

Dans le **Finistère**, une enquête a été effectuée par cette Union en cette fin d'année malheureusement très peu de DDEN ont répondu mais la tendance était déjà au retour aux 4 jours. Nous sommes bien d'accord pour affirmer que la précipitation dans laquelle se prennent les décisions des conseils d'école pour demander des dérogations pour revenir à la semaine de 4 jours est de nature à créer une confusion qui ne peut qu'être néfaste à une rentrée dans de bonnes conditions.

Les grandes villes, Brest, Quimper, et la plupart des villes moyennes (sauf Carhaix) conservent le statu quo pour la rentrée prochaine, mais elles prévoient de réfléchir au devenir des TAP rapidement. Leur interrogation concerne le maintien ou pas des aides financières. La plupart des petites communes vont demander à revenir à 4 jours à la rentrée.

Dans la presse, le seul argument mis en avant par les parents et les enseignants est la fatigue des enfants. Pourtant, si cela est observé en maternelle- ce qui a d'ailleurs amené à modifier l'organisation dans plusieurs communes- le dispositif était en général apprécié par les premiers intéressés, les enfants. Dans notre département, où la concurrence du privé confessionnel est forte, la situation risque de devenir intenable. Les écoles confessionnelles utilisent depuis déjà longtemps pour sa propagande, l'argument d'être à 4 jours.

Le CDEN rythmes scolaires s'est tenu le jeudi 6 juillet à Dijon. En préambule la DASEN a indiqué que les demandes reçues à la DSDEN représentaient 47% des communes et 34% des écoles.

En **Côte d'Or** 74 communes ont reçu l'autorisation de passer à la semaine de 4 jours dès septembre. 52 communes n'ont pas eu l'accord car cela posait des problèmes pour les transports scolaires. 4 communes n'ont pas eu l'accord car il n'y aurait pas eu d'harmonisation des écoles sur un territoire (3 autres communes du même territoire ne souhaitant pas passer à la semaine de quatre jours en septembre). 3 communes n'ont pas eu l'accord car actuellement en RPI et passage en pôle scolaire avant la fin décembre 2017.

Dans de nombreux conseils d'école et entre autres à Dijon les représentants des municipalités ont expliqué ne pas vouloir passer à la semaine de 4 jours en septembre car des contrats sont déjà signés avec des associations ou autres

pour organiser les NAP, cela poserait aussi problème avec les personnels embauchés. Et enfin certains mais ils sont en minorité, ont peur aussi d'un changement d'attitude du gouvernement

Dans le **Val d'Oise**, 64% des communes ont opté pour la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine. Beaucoup d'autres communes ont estimé qu'elles n'avaient pas le temps de s'organiser cette année mais qu'elles reviendraient aux 4 jours en 2018.

Statu quo dans certaines grandes villes : Argenteuil, Pontoise, Cergy, par exemple, en raison justement du manque de temps pour changer quoi que ce soit, mais les consultations à Argenteuil ont montré qu'une très grande majorité de parents et encore plus d'enseignants se sont positionnés pour les 4 jours. A Pontoise des consultations auront lieu l'année prochaine mais tout le monde sait que le résultat sera également en faveur des 4 jours.

Dans certaines communes (Vauréal, par exemple), c'est le désaccord sur les horaires qui a permis de maintenir le statu quo. Sur le Vexin (communes rurales), sur 70 communes, 40 à 45 vont passer aux 4 jours. Une commune du Vexin, qui n'a pas voulu ce retour aux 4 jours, est même en désaccord avec le conseil d'école qui, lui, souhaitait revenir à cette organisation.

En **Charente** sur 340 écoles, 40 passent aux 4 jours soit 11.9% des établissements. En revanche en **Indre et Loire**, il s'avérerait qu'un tiers des écoles ait opté pour le retour aux 4 journées de cours.

Toutes les communes de la **Loire Atlantique**, au nombre de 212, appliquaient la réforme (9 demi-journées par semaine). Seules 3 d'entre elles appliquaient le décret « Hamon », c'est-à-dire les activités périscolaires bloquées sur une demi-journée. (8 écoles)

Dans les agglomérations de Nantes et St-Nazaire (36

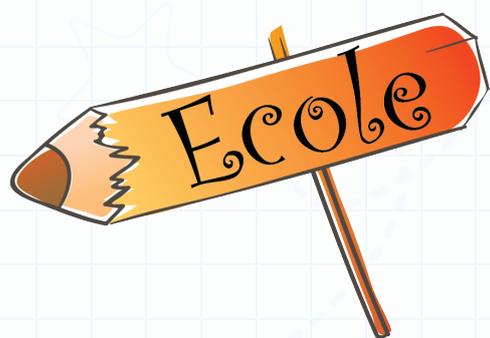
communes), ces activités ont fait l'objet de beaucoup d'améliorations vis-à-vis de 2013 (locaux aménagés, formation du personnel...) C'est aussi le cas dans quasiment toutes les communes chefs-lieux de canton, mais aussi dans des communes plus petites. On peut donc parler globalement d'une application correcte de la réforme. Précisons qu'une minorité d'écoles privées appliquent la réforme (20% environ) Suite au décret Blanquer du 27 juin, seules 2 communes sur 212 ont demandé à revenir à la semaine de 4 jours. D'après l'IA, des communes, surtout rurales, pourraient décider du retour à la semaine de 4 jours, à partir de 2018 (plusieurs dizaines ?) les communes urbaines garderont plutôt la semaine de 9 demi-journées. Aussi, l'Union-DDEN 44 va adresser avant fin juillet un supplément à leur bulletin pour préciser la position de la Fédération sur ce sujet et donner à chaque DDEN des arguments pour essayer de « contrecarrer » le retour à la semaine de 4 jours.

Même initiative dans le **Maine et Loire** ou l'Union fera à la rentrée un travail avant les premiers conseils d'école de rentrée pour expliquer notre position dans l'intérêt des enfants : le maintien de la semaine de 4 jours et demi. Trois écoles publiques du département modifieront leurs horaires à la rentrée de septembre. Il semblerait que la tendance serait de revenir à une semaine de 4 jours. Des enseignants y seraient favorables et des familles également. Des maires de petites communes rurales aussi (manque de moyens).

Un rapide sondage a été fait dans la **Haute Loire** 51 réponses sur 185 écoles.

La décision de rester à 4,5 jours par semaine pour la rentrée 2017 est de 74%

Mais cette décision est souvent motivée par le fait que les EPCI ont pris des engagements envers le personnel d'animation des TAP.



Dans le **Vaucluse**, 49 écoles passent à 4 jours. (Document annexe sur le site fédéral)

Organisation du temps scolaire 2017/2018 dans l'**Allier** : 84 communes demandent à revenir à la semaine de 4 jours soit 130 écoles. 36,6 % des écoles fonctionneront sur 4 jours/semaine.

A l'ordre du jour du CDEN, la mise en œuvre des CP dédoublés sur les REP+. 6 écoles sont concernées.

Dans le **Loir et Cher** Les écoles de Lamotte-Beuvron, de Neung sur Beuvron et de La Ferté Beauharnais reviennent à la semaine de 4 jours à la rentrée de Septembre 2017. Dans un RPI de Lancé, Crucheray, Nourray, St-Anne des familles ont répondu 2 fois alors qu'un seul avis devait être pris en compte mais le résultat est sans appel 85% pour les 4 jours. Une question reste en suspend : « Comment expliquer ce paradoxe, à savoir le fait que l'on salue d'un côté l'avantage tiré des 5 demi-journées pour les apprentissages et qu'en même temps on soit favorable au retour des 4 journées ? »

A Châteauneuf les enseignants sont tous favorables à un retour à quatre jours. La fatigue engendrée par cette semaine ininterrompue est notée dans toutes les classes. Effectivement la journée est plus courte mais les horaires difficiles du début d'après-midi sont toujours là. Par contre, nous savons et nous avons pu observer qu'un regain d'attention intervenait vers 15h30 et c'est justement à ce moment là que les enfants doivent partir. Les sorties au théâtre, au musée, à Blois ne sont plus possibles dans le cadre de ces journées raccourcies. Nous constatons avec regret que les TAP n'ont pas reçu l'adhésion de tous : l'implication des parents est aléatoire (les enfants ne viennent pas toujours régulièrement), le personnel a fait preuve de bonne volonté avec une formation limitée et des possibilités financières également limitées. Il a donc

été difficile de mettre en place quelque chose de parfait.

Saint-Aignan repassera à 4 jours, le centre de loisirs fonctionnera donc également le mercredi matin. Ils accepteront les enfants du RPI. Si Saint-Aignan ne les acceptait pas, le SIVOS pourrait envisager une garderie le mercredi matin.

Le RPI de Lancé, Crucheray, Nourray, St-Anne a voté pour le retour à 4 jours obtenu à l'unanimité ainsi que l'école maternelle et élémentaire de St-Amand-Longpré 170 favorables à 4 jours sur 200 réponses soit 85 % pour le changement.

En **Ariège** à la Bastide de Bousignac une école (67 élèves) n'a pas souhaité se prononcer sur une modification des rythmes du fait de la mise en œuvre d'un RPI à la rentrée prochaine. Le prochain conseil sera commun aux deux écoles fusionnantes et se prononcera alors. Mais la tendance est à la réduction. Une autre école se prononce pour une modification avec semaine de 4 jours. A noter que la Communauté de Communes qui intervient sur les deux écoles n'est pas favorable à un aménagement des rythmes pour des raisons financières d'une part et d'autre part parce que la modification entraînera une réduction des horaires des Clae et Alae avec pour corollaire des suppressions d'emploi.

Les communes urbaines et de taille moyenne de la **Saône et Loire** qui avant même l'instauration de la semaine de 4 jours et demi, disposaient d'activités péri scolaires nombreuses (sport et culture surtout) et qui avaient mis en place les NAP dès septembre 2013, continuent au moins pour un an.

D'autres communes, au départ favorables à la poursuite de TAP, ont abandonné les 4 jours ½ suite à la pression des parents (il y a eu des manifestations hostiles aux maires).

Celles qui avaient traîné des pieds en 2014, ou instauré une garderie sont revenues aux 4 jours. Globalement,



les villes les plus importantes du département, ou les Communautés de Communes dotées de la compétence scolaire, qui ont engagé de gros moyens, gardent la semaine de 4 jours ½ au moins pour un temps. Elles seront obligées de se réorganiser et d'accueillir les enfants. Dans le Chalonais, on mise sur les centres de loisirs (payants ???)

Les petites communes rurales reviennent massivement à la semaine de 4 jours. Il est vrai que les activités proposées ne donnaient pas toujours satisfaction et peinaient à se renouveler.

Un exemple concret : sur le secteur du Creusot, composé de 15 communes, seules 4 (les plus peuplées pour 3 d'entre elles) maintiennent les 4 jours et demi de classe. L'union nous signale des manifestations publiques hostiles aux Maires qui refusent de passer à la semaine de quatre jours. On peut noter une contradiction entre le taux élevé de participation aux activités péri scolaires (80 % en moyenne) et leur abandon.

Le raccourcissement de la journée de l'enfant a été oublié...Faut-il en conclure que les familles cherchaient avant tout un mode de garde gratuit ? Les témoignages d'enfants d'élémentaire indiquaient souvent leur satisfaction de découvrir autre chose !

En **Savoie** nous constatons que Le dossier « rythmes scolaires associé aux rythmes de l'enfant » est ouvert depuis des décennies. Aujourd'hui nous disons que si l'intention

était louable de rouvrir le dossier, de prendre une décision qui ne pourrait plaire à tout le monde, la première erreur fut la précipitation. L'explication, l'information en direction des partenaires a été insuffisante. Ne vaut-il pas mieux convaincre plutôt que contraindre. Les communes ont eu à gérer un périscolaire ambitieux, financement et encadrement ont posé des problèmes. Cependant les communes se sont impliquées certaines tardivement, voire depuis un an seulement. Il y a de belles réussites, des situations à améliorer. Revenir à la semaine scolaire de 4 jours est pour nous une régression. Une pression évidente s'est exercée pour les 4 jours, donc en Savoie 48,2% des communes et 40% des écoles seront à 4 jours.

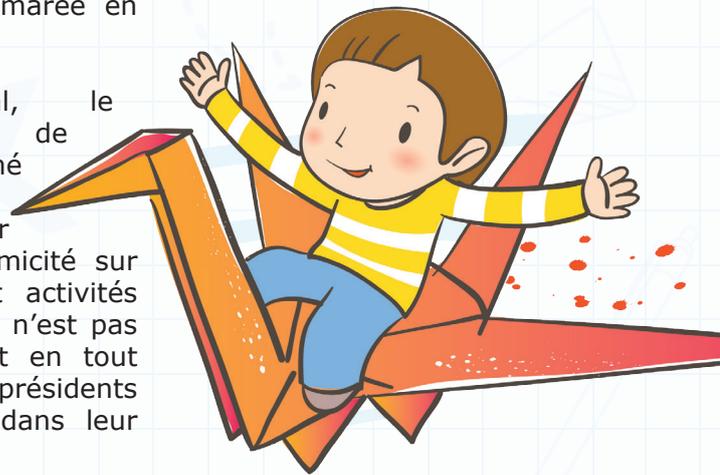
Dans l'**Eure et Loir**, 6000 élèves n'auront plus classe le mercredi dans 44 communes et regroupements pédagogiques,

soit 15% des écoles du primaire. Faute d'accord global ou de concertation suffisante, Dreux, Coudreseau et Gasville-Oisème ont reçu un avis négatif à leur demande de dérogation. La tendance penchait pour le retour à 4 jours, avec une forte pression mais en final...ce ne sera pas le raz de marée en Eure et Loir !

Globalement rural, le département de l'**Eure** s'est exprimé majoritairement pour un choix de la rythmicité sur 4 jours. Qu'il y ait activités périscolaires ou non n'est pas le souci des élus et en tout cas pas celui des présidents d'intercommunalités dans leur majorité.

Les «grosses» localités optent actuellement pour le maintien du dispositif sur 4,5 j se donnant une année de plus pour étudier le passage à 4 jours.

Nous soulignons le scandale résultant des diverses pressions qu'a fait subir le conseil départemental de l'Eure via les présidents d'intercommunalités, sur les écoles et les mairies qui ont fait le choix de rester sur la rythmicité à 4,5 jours.



UNE PRIORITE : LE TEMPS MERIDIEN

Dans les écoles du Tarn et Garonne, nous devons porter notre réflexion en priorité sur le temps méridien. En effet, c'est souvent ce temps qui est négligé (temps d'attente non organisé avant ou après le repas, repas en sureffectif, dans le bruit, personnel dépassé...) ce qui a pour conséquence des violences de tous ordres et une journée scolaire complètement perturbée. De plus, c'est le moment périscolaire où tous les enfants (ou presque) sont présents : avant la classe, ils ne sont pas tous arrivés et après la classe, beaucoup repartent.

A l'inverse, quand cette pause méridienne est réfléchiée dans le PEDT.

Le temps d'attente avant le repas est organisé avec des ateliers périscolaires structurés, à petits effectifs et une garderie organisée pour les autres = attente du repas plus calme, supportable, éducative.

Le moment du repas est une activité éminemment éducative : des éducateurs périscolaires peuvent alors travailler des projets sur les aliments, la nourriture, la responsabilité, l'entraide, l'hygiène, le bruit ... en lien avec le projet d'école et/ou le projet de loisirs = personnel et enfants plus sereins et calmes.

Le temps après le repas doit aussi être organisé avec des ateliers périscolaires structurés, des activités de loisirs structurés à effectifs raisonnables et une garderie organisée pour les autres avec des coins de retour au calme = mise en condition éducative des élèves pour reprendre les activités scolaires de l'après-midi ...

Ainsi, la journée scolaire devient plus agréable, apaisée, coéducative et propice aux apprentissages.